

TROPHÉE LANCIA – Italie
RÈGLEMENT SPORTIF 2025

Approuvé par ACI Sport le 21/02/2025, VISA RM/SE/7/2025

SOMMAIRE

ARTICLE 1 – ORGANISATION	3
1.1 Modalités d’inscription	4
1.2 Frais d’inscription.....	4
1.3 Inscription aux courses du Trophée Lancia	6
1.4 Code de bonne conduite	6
1.5 Accès aux règlements et aux notes publiées.....	7
1.6 Équipages « invités » ou hors classement.....	7
1.7 Clause de refus d’inscription	7
ARTICLE 2 – CALENDRIER 2025.....	8
ARTICLE 3 – CATÉGORIES ET POINTS	8
3.1 Catégories.....	8
3.2 Attribution des points par course.....	9
3.3 Attribution de points de course supplémentaires et cumulables	10
• Meilleur performeur.....	10
• Étape « Miki »	10
• Rallye +	11
3.4 Participation au dernier rallye du calendrier.....	11
3.5 Ex æquo.....	12
ARTICLE 4 – CLASSEMENTS FINAUX ET VAINQUEURS.....	12
ARTICLE 5 – RÉCOMPENSES	12
5.1 Récompenses de la compétition	12
5.2 Récompenses finales	13
5.3 Vainqueurs avant la fin de la saison régulière	13
5.4 Refus de la récompense finale.....	13
5.5 Récapitulatif des récompenses attribuées dans le cadre du Trophée Lancia	14
5.6 Cérémonie de remise des récompenses du Trophée Lancia en fin de saison	14
ARTICLE 6 – VOITURE ET PNEUS ADMIS	14

ARTICLE 7 – ORDRE DE DÉPART	15
ARTICLE 8 – PILOTES DÉJÀ INSCRITS À UNE « STELLANTIS MOTORSPORT RALLY CUP »	16
8.1 Non-cumul des récompenses finales de la « Stellantis Motorsport Rally Cup ».....	16
ARTICLE 9 – RECONNAISSANCES	16
ARTICLE 10 – NOUVEAU DÉPART APRÈS ABANDON.....	16
ARTICLE 11 – IMAGE ET COMMUNICATION	17
11.1 Exploitation de l’image.....	17
11.2 Voiture et sponsor.....	17
11.3 Vêtements techniques et vêtements officiels de Lancia Corse HF	18
11.4 Briefing.....	18
11.5 Village du Trophée Lancia.....	18
ARTICLE 12 – VÉRIFICATIONS SPORTIVES ET TECHNIQUES	19
12.1 Contrôles sportifs.....	19
12.2 Contrôles techniques.....	19
12.3 Plombages et prélèvements.....	20
ARTICLE 13 – SANCTIONS, RECOURS, INTERPRÉTATIONS	22
13.1 Sanctions	22
13.2 Recours.....	22
13.3 Interprétations ou modifications du règlement.....	22
13.4 Exonération de responsabilité	22
13.5 Tribunal compétent.....	23

ARTICLE 1 – ORGANISATION

Le Trophée Lancia est organisé par la société Stellantis Auto SAS, société anonyme de droit français sise 2-10 2 BOULEVARD DE L'EUROPE 78300 POISSY, France, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés sous le numéro 54206547900926, ci-après dénommée « **Stellantis Customer Racing** ».

Le Trophée Lancia est un trophée monomarque autorisé par ACI Sport, qui sera intégré au Championnat italien Assoluto Rally (CIAR).

D'un point de vue réglementaire, les concurrents du Trophée Lancia seront soumis à l'application des dispositions suivantes :

- Code sportif international et toutes les règles applicables de la FIA
- Règlement sportif national d'ACI Sport
- Règles générales des rallyes d'ACI Sport
- Règlement sectoriel du CIAR
- Règlement particulier de la compétition et circulaires d'information y afférentes
- Le présent règlement sportif ainsi que le règlement technique du Trophée Lancia
- Éventuelles circulaires d'information modifiant le présent règlement

Toute modification du présent règlement devra recevoir l'approbation d'ACI Sport.

Le Trophée Lancia est une compétition réservée aux véhicules automobiles Lancia Ypsilon Rally4 HF définies par le Règlement technique du Trophée Lancia.

La procédure d'inscription au Trophée Lancia est ouvert à tous les pilotes et copilotes en possession d'une licence nationale ou internationale en cours de validité délivrée par ACI Sport ou d'une licence internationale délivrée par une ASN étrangère et admise par ACI Sport, à condition que les rallyes du calendrier permettent la participation de pilotes étrangers.

L'inscrit valablement admis à participer au Trophée Lancia est le pilote/premier conducteur (autrement dit, celui qui conduit effectivement la voiture) indiqué dans le formulaire d'inscription visé à l'Art. 1.1 et il doit apparaître comme tel dans les classements de chaque course approuvés par ACI Sport

Les pilotes faisant partie de la liste des pilotes prioritaires de la FIA seront considérés comme transparents et donc « hors classement » dans le Trophée Lancia (Art. 1.6).

Les éventuelles demandes d'inscription des pilotes prioritaires appartenant à la 1^{re} et la 2^e liste internationale d'ACI Sport 2025 seront examinées conformément à l'esprit du Trophée Lancia par Stellantis Customer Racing, qui se réserve le droit de les approuver ou de les refuser, à son entière discrétion.

Le Règlement technique 2025 du Trophée Lancia est complémentaire au présent règlement.
Tous les montants indiqués dans le présent règlement s'entendent toutes taxes comprises.

Tout ce qui n'est pas expressément autorisé par le présent règlement est interdit.

1.1 Modalités d'inscription

Ceux qui souhaitent participer au Trophée Lancia doivent suivre la procédure ci-dessous :

- Remplir le formulaire d'inscription joint au présent règlement et disponible sur racingshop.com ainsi que tous les documents sollicités.
- Envoyer le formulaire d'inscription, dûment complété et signé, à toutes les adresses suivantes :
 - Stellantis Racing Shop : racingshop@stellantis.com
 - Eugenio Franzetti : eugenio.franzetti@stellantis.com
 - Gabriele Cogni : g.cogni@lpditalia.it
- Payer l'inscription au service commercial de Stellantis Customer Racing (Tél. : + 33 (0)9 68 40 99 95, e-mail : racingshop@stellantis.com) selon les modalités de paiement indiquées dans le formulaire d'inscription.

1.2 Frais d'inscription

- L'inscription « Full Season » de 2.500,00 € comprend pour 1 équipage composé de 2 personnes :
 - les droits d'inscription au Trophée Lancia pour la participation à toutes les courses de la saison 2025
 - 1 combinaison de course 2025 par personne
 - 1 maillot de corps ignifuge par personne
 - 1 jeu de vêtements (1 veste, 1 polo) par personne
- L'inscription « Discovery » de 850,00 € est valable pour la participation à une seule course du Trophée Lancia, avant le Rallye de Sanremo. Elle comprend pour 1 équipage composé de 2 personnes :
 - les droits d'inscription à un seul rallye du Trophée Lancia de la saison 2025
 - la location de 1 combinaison de course 2025 par personne

L'inscription « Discovery » impose un dépôt préalable de garantie de 800,00 € (TTC) pour la location de la combinaison de course de chaque membre d'équipage, à verser à Stellantis Customer Racing selon les mêmes modalités que pour l'inscription. Cette inscription donne droit à l'attribution de récompenses et de points du Trophée Lancia (à l'exclusion de l'Art. 3.4).

- L'inscription « Évolution Discovery » de 1 750,00 € donne à l'inscrit qui a déjà bénéficié de l'inscription « Discovery » le droit de participer à toutes les courses restantes du Trophée Lancia et comprend, pour 1 équipage composé de 2 personnes :
 - les droits d'inscription aux courses restantes du Trophée Lancia de la saison 2025
 - 1 combinaison de course 2025 par personne
 - 1 maillot de corps ignifuge par personne
 - 1 jeu de vêtements (1 veste, 1 polo) par personne
- L'inscription « Discovery Last Chance », d'un montant de 500,00 €, permet la participation au dernier rallye du calendrier du Trophée Lancia. Elle comprend pour 1 équipage composé de 2 personnes :
 - les droits d'inscription au dernier rallye du Trophée Lancia de la saison 2025
 - la location de 1 combinaison de course 2025 par personne

L'inscription « Discovery Last Chance » impose un dépôt préalable de garantie de 800,00 € (TTC) par membre d'équipage, à verser à Stellantis Customer Racing selon les mêmes modalités que pour l'inscription. Cette inscription donne droit à l'attribution de récompenses, mais pas de points, du Trophée Lancia (conformément à l'Art. 3.4).

Si, pour quelque raison que ce soit, le pilote souhaite changer de copilote, le nouveau copilote, s'il en a besoin, peut bénéficier du service de location et de lavage de la combinaison de course du Trophée Lancia au prix de 50,00 € par course et par combinaison ; cette somme est à verser à Stellantis Customer Racing selon les mêmes modalités que pour l'inscription. Dans ce cas, aucun jeu supplémentaire de vêtements complémentaires n'est inclus. De même, un dépôt de garantie de 800,00 € devra être versé préalablement à Stellantis Customer Racing selon les mêmes modalités que pour l'inscription ; il sera remboursé à la fin de la location. Il est également rappelé l'Art. 11.3, relatif à l'obligation d'utiliser les vêtements Lancia Corse HF.

Chaque type d'inscription validé donne droit aux services suivants pendant la compétition :

- un point de vente d'approvisionnement en pièces de rechange ;
- les conseils d'un technicien Stellantis Customer Racing ;
- les conseils d'un technicien Michelin Motorsport ;
- une assistance sportive assurée par un responsable sportif ;
- un commissaire technique chargé du contrôle des voitures des inscrits. Ce commissaire technique sera le délégué technique du Trophée Lancia et sera aux côtés des commissaires techniques fédéraux désignés par l'organisateur de la course et/ou [ACI Sport](#) selon le règlement de la compétition, pour chaque course du calendrier (Art. 2) ;

- la location pendant la compétition de 2 tentes jumelées de 4x3, portant le logo Lancia Corse HF, qui seront préalablement montées par Lancia Corse HF ;
- une structure d'accueil Lancia Corse HF dédiée aux équipages et à leur équipe ;
- 5 laissez-passer pour accéder à la structure d'accueil de Lancia Corse HF.

Toute inscription au Trophée Lancia doit être réglée avant la date limite d'inscription à la première course concernée. Dans le cas contraire, l'admission au Trophée Lancia sera refusée. Les frais d'inscription ne peuvent en aucun cas être remboursés.

Stellantis Customer Racing se réserve le droit de refuser et/ou d'accepter toute demande d'inscription de façon discrétionnaire. .

Par la signature du formulaire d'inscription, l'équipage accepte les termes du présent règlement et du Règlement technique et s'engage à en respecter à la fois la lettre et l'esprit.

Le seul interlocuteur de Stellantis Customer Racing est le pilote inscrit au Trophée Lancia. S'il le souhaite, il peut être accompagné ou représenté par son copilote ou par une personne de son choix.

1.3 Inscription aux courses du Trophée Lancia

L'inscription au Trophée Lancia ne dispense pas l'inscrit de son obligation d'inscription à chaque course du Trophée Lancia à laquelle il souhaite participer, conformément aux dispositions prévues en la matière par l'organisateur de chaque événement. La demande d'inscription devra également être envoyée au responsable sportif du Trophée Lancia (g.cogni@lpditalia.it) avant la date de clôture de l'inscription, sous peine d'une amende de 300,00 €. Si, à plusieurs reprises, cette demande n'est pas envoyée comme prévu, Stellantis Customer Racing se réserve le droit de ne pas attribuer les points pour la course faisant l'objet de la non-notification au responsable sportif du Trophée Lancia.

1.4 Code de bonne conduite

Chaque concurrent, inscrit, pilote, copilote, membre de l'équipe, collaborateur, accompagnateur, invité, ami et membre de la famille s'engage à respecter en permanence pendant toute la durée de la course (reconnaisances, vérifications, briefing, shakedown, compétition, podium et remise des récompenses) le code de bonne conduite. Le code de bonne conduite consiste à respecter tout ce qui suit:

- Le Règlement sportif du Trophée Lancia
- Le Règlement technique du Trophée Lancia
- La fiche d'homologation de la Lancia Ypsilon Rally4 HF
- Les règlements d'ACI Sport Les règles applicables de la FIA
- Les plages horaires et dispositions particulières prévues par l'organisateur
- Les habitants et leurs biens, ainsi que les autres usagers de la route
- Les autres concurrents
- L'identité visuelle associée à tout partenaire du Trophée Lancia

- Les représentants officiels d'ACI Sport, l'organisation des rallyes et les représentants de Stellantis Customer Racing, Lancia et Lancia Corse HF et des sociétés ou travailleurs indépendants qui travaillent pour elles

De manière générale, il ne sera accepté aucune atteinte à la réputation et/ou aux intérêts sportifs et financiers de Lancia, Lancia Corse HF, Stellantis Customer Racing, de ses dirigeants, partenaires et/ou aux relations normales que chaque inscrit doit entretenir avec les organisateurs des rallyes et les représentants d'ACI Sport et de la FIA. En cas de non-respect de ces règles, l'inscrit au Trophée Lancia sera tenu responsable de son comportement et de celui des personnes qui lui sont rattachées. Stellantis Customer Racing, à son entière discrétion, pourra sanctionner l'inscrit par des peines allant du simple avertissement à la disqualification définitive du Trophée Lancia.

Si la gravité des faits l'exige, le collège des commissaires sportifs aura la faculté d'aller jusqu'à l'exclusion d'un concurrent, ou des personnes qui lui sont rattachées, du rallye pendant lequel le code de bonne conduite n'a pas été respecté et/ou de signaler les faits à la justice fédérale.

En cas de disqualification à un rallye, l'inscrit n'a droit à aucun point ni à aucune récompense pour ce rallye. De plus, le résultat du rallye pendant lequel la disqualification a été prononcée ne peut pas être écarté.

1.5 Accès aux règlements et aux notes publiées

Les règlements, les notes sportives et techniques, les classements et les communiqués de presse seront envoyés aux inscrits par les responsables du Trophée Lancia et le service technique de Stellantis Customer Racing sous forme d'e-mail et/ou de publication dans les réseaux sociaux, sur whatsapp et/ou des plateformes dédiées.

1.6 Équipes « invités » ou hors classement

Stellantis Customer Racing se réserve le droit de faire participer un ou plusieurs équipes « invités ».

Les équipes « invités » sont inclus dans le classement général du rallye, mais sont transparents dans le classement du Trophée Lancia et ne participent pas à ses points et récompenses.

1.7 Clause de refus d'inscription

Dans le cas où un candidat à l'inscription, un inscrit ou un membre de l'équipage a fait l'objet d'une condamnation pénale définitive pour crime ou délit, il s'engage à en informer préalablement Stellantis Customer Racing. Conformément à l'article 74 du Code sportif international, Stellantis Customer Racing se réserve le droit de refuser la participation aux courses du Trophée Lancia aux candidats, aux inscrits ou aux équipes dont la condamnation pour crime ou délit pourrait nuire à l'image de Stellantis Customer Racing, de Lancia Corse HF, de Lancia et/ou du Trophée Lancia.

ARTICLE 2 – CALENDRIER 2025

Date	Course
08/05/2025 – 11/05/2025	Targa Florio (coefficient 1,5)
30/05/2025 – 31/05/2025	Rallye Due Valli
04/07/2025 – 05/07/2025	Rallye de Rome-Capitale – Étape 1
06/07/2025	Rallye de Rome-Capitale – Étape 2
13/09/2025 – 14/09/2025	Rallye du Latium
17/10/2025 – 18/10/2025	Rallye de Sanremo (coefficient 1,5)

Si une ou plusieurs courses du calendrier sont annulées, Stellantis Customer Racing et ACI Sport étudieront ensemble une alternative possible et se réservent le droit de ne pas remplacer la course.

ARTICLE 3 – CATÉGORIES ET POINTS

3.1 Catégories

En fonction du résultat sportif obtenu, le Trophée Lancia attribue des points dans les catégories suivantes :

- **Absolu** : tient compte de tous les pilotes régulièrement inscrits au Trophée Lancia
- **Junior** : tient compte tous les pilotes majeurs régulièrement inscrits au Trophée Lancia et âgés tout au plus de 24 ans pendant l'année civile – nés à partir du 1^{er} janvier 2001
- **Master** : tient compte de tous les pilotes régulièrement inscrits au Trophée Lancia et âgés de 25 à 35 ans au cours de l'année civile – nés entre le 1^{er} janvier 1990 et le 31 décembre 2000 inclus
- **Expert** : tient compte de tous les pilotes régulièrement inscrits au Trophée Lancia et âgés de plus de 35 ans au cours de l'année civile – nés avant le 1^{er} janvier 1990

3.2 Attribution des points par course

Chaque rallye valant pour le Trophée Lancia, en fonction du résultat final, donne lieu à l'attribution de points dans chaque catégorie, selon le tableau suivant :

Classement	Nombre de points
1 ^{er}	30
2 ^e	25
3 ^e	21
4 ^e	18
5 ^e	16
6 ^e	15
7 ^e	14
8 ^e	13
9 ^e	12
10 ^e	11
11 ^e	10
12 ^e	9
13 ^e	8
14 ^e	7
15 ^e	6
16 ^e	5
17 ^e	4
18 ^e	3
19 ^e	2
20 ^e et pilotes ayant terminé le rallye	1

Ces points sont attribués à chacune des catégories prévues à l'Art. 3.1 (Absolu, Junior, Master, Expert).

En cas de participation partielle à la compétition, les éventuelles réductions de points prévues à l'Art. 29 des Règles générales sectorielles des rallyes ACI Sport s'appliquent.

3.3 Attribution de points de course supplémentaires et cumulables

Les inscrits au Trophée Lancia peuvent obtenir des points bonus, cumulables entre eux et avec les points de la compétition. Ces points supplémentaires ne sont pas soumis aux coefficients de course définis à l'Art. 2 et ne peuvent pas être écartés.

- **Meilleur performeur**

Dans chaque rallye valant pour le Trophée Lancia, les 5 points supplémentaires du meilleur performeur sont attribués, même en cas d'abandon, au pilote qui a obtenu le plus grand nombre de meilleurs temps aux épreuves spéciales parmi tous les inscrits au classement Absolu du Trophée Lancia (un temps imposé n'est pas considéré comme un meilleur temps dans une épreuve spéciale). Le meilleur temps dans une épreuve spéciale peut être partagé par 2 pilotes ou plus. En cas d'égalité, le vainqueur sera le plus jeune des participants ex æquo.

Ces points bonus ne sont ajoutés qu'au classement Absolu de l'inscrit.

Si un inscrit enfreint le code de bonne conduite (Art. 1.4), Stellantis Customer Racing se réserve le droit de ne pas attribuer les 5 points du meilleur performeur. Dans ce cas, les points du meilleur performeur ne sont pas attribués.

- **Étape « Miki »**

Lors de chaque rallye valant pour le Trophée Lancia, les 3 points supplémentaires de l'étape « Miki » sont attribués, même en cas d'abandon, au pilote qui obtient le meilleur temps parmi les inscrits au classement Absolu du Trophée Lancia lors de la dernière épreuve spéciale prévue par le tableau des temps et distances de chaque rallye valant pour le Trophée Lancia (un temps imposé n'est pas considéré comme un meilleur temps dans une épreuve spéciale). Le meilleur temps dans une épreuve spéciale peut être partagé par 2 pilotes ou plus. En cas d'égalité, le vainqueur sera le plus jeune des participants ex æquo. En cas d'annulation de l'épreuve spéciale, les points ne sont pas attribués.

Ces points bonus ne sont ajoutés qu'au classement Absolu de l'inscrit.

Si un inscrit enfreint le code de bonne conduite (cf. article 1.3.), Stellantis Customer Racing se réserve le droit de ne pas attribuer les 3 points de l'étape « Miki ». Dans ce cas, les points de l'étape « Miki » ne sont pas attribués.

- **Rallye +**

Une seule fois au cours de la saison, chaque inscrit peut choisir un rallye dans lequel obtenir des points bonus, en fonction de sa position dans le classement Absolu de cette course du Trophée Lancia, selon l'échelle de points suivante :

Position du pilote dans le classement Absolu de la course du Trophée Lancia	Nombre de points
1 ^{er}	10
2 ^e	6
3 ^e	4
4 ^e	2
5 ^e	1

Ces points bonus sont ajoutés soit au classement Absolu soit au classement de catégorie (Junior/Master/Expert) de l'inscrit. Les points du meilleur performeur et de l'étape « Miki » restent inchangés.

Ce choix devra être exprimé oralement et à voix haute par l'inscrit lors du briefing des pilotes organisé par le responsable sportif et confirmé par la signature du document « Rallye + » qui sera ensuite mis à disposition à l'espace d'accueil du Trophée Lancia.

3.4 Participation au dernier rallye du calendrier

Pour gagner des points lors de la dernière course prévue par le calendrier du Trophée Lancia, à savoir le Rallye de Sanremo, chaque inscrit doit se trouver sur la « liste des participants autorisés » d'au moins une des courses précédentes du Trophée Lancia de la saison.

Dans le cas contraire, l'inscrit n'obtient ni ne perd aucun point au classement du dernier rallye du Trophée Lancia.

En revanche, l'attribution des récompenses de la compétition ne tient pas compte du nombre de courses précédemment disputées.

3.5 Ex æquo

À la fin de l'année, en cas d'égalité dans les classements de catégorie (Absolu, Junior, Master, Expert), le vainqueur sera le plus jeune des participants ex æquo.

ARTICLE 4 – CLASSEMENTS FINAUX ET VAINQUEURS

Le nombre de points nécessaire à l'attribution des titres sera celui prévu à l'Art. 3.

Les classements finaux de chaque catégorie (Absolu, Junior, Master, Expert) seront obtenus en additionnant les meilleurs résultats obtenus dans toutes les courses disputées moins une. Chaque pilote doit écarter son plus faible score obtenu dans l'une des courses auxquelles il a effectivement participé.

- Le vainqueur du classement Absolu sera proclamé « Champion » du Trophée Lancia.
- Le premier du classement dans la catégorie Junior sera proclamé « Vainqueur Junior » du Trophée Lancia.
- Le premier du classement dans la catégorie Master sera proclamé « Vainqueur Master » du Trophée Lancia.
- Le premier du classement dans la catégorie Expert sera proclamé « Vainqueur Expert » du Trophée Lancia.

ARTICLE 5 – RÉCOMPENSES

5.1 Récompenses de la compétition

Le Trophée Lancia entend récompenser 9 équipages dans chacune des courses disputées.

Dans chaque course, les inscrits occupant les 3 premières places du classement dans les catégories Junior, Master et Expert sont récompensés de la façon suivante :

Classement Junior	Récompenses	Classement Master	Récompenses	Classement Expert	Récompenses
1 ^{er}	5 000,00 €	1 ^{er}	5 000,00 €	1 ^{er}	2 000,00 €
2 ^e	3 000,00 €	2 ^e	3 000,00 €	2 ^e	1 000,00 €
3 ^e	1 500,00 €	3 ^e	1 500,00 €	3 ^e	500,00 €

Les montants indiqués sont remis comme suit :

- 50 % en argent
- 50 % en bons d'achat au Stellantis Racing Shop de Stellantis Customer Racing, ci-après dénommé « **Stellantis Racing Shop** ».

5.2 Récompenses finales

- **Champion du Trophée Lancia**

Le vainqueur du classement Absolu du Trophée Lancia se verra proposer un programme au Championnat d'Europe des rallyes de la FIA sur une Lancia Ypsilon Rally4 officielle l'année suivante.

Cette récompense sportive n'est attribuée que si le vainqueur du classement Absolu du Trophée Lancia est inscrit dans la catégorie Junior ou Master.

- **Vainqueur Junior**

Le vainqueur de la catégorie Junior reçoit une récompense de 10 000,00 € (50 % en numéraire, 50 % en bons d'achat au Stellantis Racing Shop), sauf s'il est le premier du classement Absolu du Trophée Lancia (cf. Art. 5.2 « Champion du Trophée Lancia »).

Un pilote qui a déjà remporté deux fois cette catégorie du Trophée Lancia sera admis d'office dans la catégorie suivante au cours des années suivantes.

- **Vainqueur Master**

Le vainqueur de la catégorie Master reçoit une récompense de 10 000,00 € (50 % en numéraire, 50 % en bons d'achat au Stellantis Racing Shop), sauf s'il est le premier du classement Absolu de la saison 2025 du Trophée Lancia (cf. Art. 5.2 « Champion du Trophée Lancia »).

Un pilote qui a déjà remporté deux fois cette catégorie du Trophée Lancia sera admis d'office dans la catégorie suivante au cours des années suivantes.

- **Vainqueur Expert**

Le premier du classement Expert reçoit une récompense de 5 000,00 € (50 % en numéraire, 50 % en bons d'achat au Stellantis Racing Shop).

Le versement du numéraire de la récompense sera réalisé par virement bancaire sur le compte bancaire ayant servi à l'inscription.

5.3 Vainqueurs avant la fin de la saison régulière

Si les titres de catégorie (Absolu/Junior/Master/Expert) du Trophée Lancia sont attribués avant la fin de la saison régulière, les vainqueurs doivent obligatoirement participer à tous les rallyes restants du Trophée Lancia. Dans le cas contraire, ils ne recevront pas les récompenses de fin de saison visées à l'Art. 5.2 du présent règlement.

5.4 Refus de la récompense finale

Si, pour quelque raison que ce soit, le champion de la catégorie Absolu refuse sa récompense de fin d'année (cf. Art. 5.2. « Champion du Trophée Lancia »), il ne peut prétendre à aucune compensation financière ou sportive de la part de Stellantis Customer Racing.

5.5 Récapitulatif des récompenses attribuées dans le cadre du Trophée Lancia

Classement Junior Récompenses		Classement Master Récompenses		Classement Expert Récompenses	
Récompenses de la compétition		Récompenses de la compétition		Récompenses de la compétition	
1 ^{er}	5 000,00 €	1 ^{er}	5 000,00 €	1 ^{er}	2 000,00 €
2 ^e	3 000,00 €	2 ^e	3 000,00 €	2 ^e	1 000,00 €
3 ^e	1 500,00 €	3 ^e	1 500,00 €	3 ^e	500,00 €
Récompense finale		Récompense finale		Récompense finale	
1 ^{er}	ERC/10 000,00 €	1 ^{er}	ERC/10 000,00 €	1 ^{er}	5 000,00 €

5.6 Cérémonie de remise des récompenses du Trophée Lancia en fin de saison

À la fin de la saison, Stellantis Customer Racing, Lancia et Lancia Corse HF organisent une cérémonie au cours de laquelle toutes les récompenses sont remises aux vainqueurs.

Tous les équipages y sont conviés. Ceux qui reçoivent une récompense sont tenus de participer à cette cérémonie. Si ces derniers sont absents sans motif et/ou sans en avoir informé par e-mail le responsable sportif au moins une semaine avant la date de la cérémonie, ils ne pourront prétendre à recevoir leur récompense.

ARTICLE 6 – VOITURE ET PNEUS ADMIS

Lancia Ypsilon Rally4 – 1199 cm³ – moteur EB2 Turbo – En cours d’homologation.

Cette voiture doit toujours être conforme aux règlements techniques en vigueur dans le Trophée Lancia pour les courses prévues au Trophée Lancia. La voiture doit être équipée de pneumatiques Michelin exclusivement, chacun étant identifié par un autocollant spécifique, selon les modalités décrites plus en détail dans le Règlement technique du Trophée Lancia.

Le fournisseur unique et exclusif des pneus utilisés dans le Trophée Lancia est :

BELLOTTO RACING

Adresse : Via Atheste, 8, 35042 Este (PD), Italie

Tél. : +39 0429 190 6001

Chaque inscrit est responsable de la conformité des pneus utilisés et de la présence des autocollants obligatoires sur son véhicule.

ARTICLE 7 – ORDRE DE DÉPART

Sauf dispositions contraires de la part de la FIA, l'ordre de départ des inscrits aux courses du Trofeo Lancia sera établi dans le respect total du Règlement du Secteur CIAR 2025, qui garantit aux inscrits au Championnat Italien des Rallyes (CIAR) Deux Roues Motrices une position de départ prioritaire dans chaque événement du calendrier.

Pour cette raison, afin de faciliter la participation de ses pilotes, Stellantis Customer Racing a convenu avec ACI Sport des dispositions suivantes :

- Inscription facilitée au CIAR Deux Roues Motrices

Chaque concurrent autorisé à participer au Trofeo Lancia peut s'inscrire au CIAR Deux Roues Motrices à un tarif réduit de 1 000 € à payer à ACI Sport, bénéficiant ainsi des priorités dans l'ordre de départ et pouvant concourir pour les primes associées. La part restante de l'inscription au CIAR Deux Roues Motrices sera payée par Stellantis Customer Racing à ACI Sport. Cette réduction s'applique uniquement aux pilotes n'ayant pas encore réglé l'inscription au CIAR Deux Roues Motrices pour les courses du CIAR 2025 qui ne font pas partie du calendrier du Trofeo Lancia.

- Wild Card pour les non-inscrits au CIAR Deux Roues Motrices

Chaque concurrent autorisé à participer au Trofeo Lancia peut bénéficier, uniquement pour la première course qu'il dispute dans le Trofeo Lancia, de la priorité dans l'ordre de départ réservée aux inscrits au CIAR Deux Roues Motrices, même s'il n'est pas inscrit à ce championnat.

Lors de la première course du Trofeo Lancia, les responsables de Stellantis Customer Racing demanderont à ACI Sport et à l'organisateur de la course de donner, uniquement aux inscrits au Trofeo Lancia et en tenant compte du Règlement du Secteur CIAR 2025, des numéros de course consécutifs et transmettront à ceux-ci une proposition d'ordre de départ.

Pour les courses suivantes, l'ordre de départ sera défini en fonction du Règlement du Secteur CIAR 2025, sauf en cas de Wild Card selon les dispositions du présent règlement. Pour les inscrits au Trofeo Lancia qui ne participent pas au CIAR Deux Roues Motrices et qui ont déjà utilisé la Wild Card, la classification provisoire absolue du Trofeo Lancia jusqu'à ce moment-là sera prise en compte. Les non-classés seront positionnés successivement. Toutefois, le Responsable Sportif pourra examiner tout cas particulier de positionnement pour des raisons de sécurité, en collaboration avec ACI Sport.

ARTICLE 8 – PILOTES DÉJÀ INSCRITS À UNE « STELLANTIS MOTORSPORT RALLY CUP »

Si un pilote déjà inscrit à une « **Stellantis Motorsport Rally Cup** », soutenue par des partenaires officiels de Stellantis Motorsport hors d'Italie, souhaite participer au Trophée Lancia, il devra s'inscrire selon les modalités décrites à l'Art. 1.

Ledit pilote bénéficiera de droits d'inscription gratuits et sera tenu de respecter l'ensemble des articles du Règlement sportif et du Règlement technique du Trophée Lancia.

8.1 Non-cumul des récompenses finales de la « Stellantis Motorsport Rally Cup »

L'équipage qui arrive en première place du classement général final de deux « Stellantis Motorsport Rally Cup » européennes n'a droit qu'à une seule récompense finale, à savoir la première dans l'ordre chronologique.

ARTICLE 9 – RECONNAISSANCES

Les reconnaissances effectuées pour les rallyes inclus dans le calendrier du Trophée Lancia sont régies par le règlement général d'ACI Sport et le Règlement particulier de la compétition.

Toute infraction à ces règles entraînera des sanctions pouvant aller jusqu'à la disqualification de l'équipage pour le Trophée Lancia de l'année en cours.

Il est strictement interdit aux participants inscrits au Trophée Lancia de faire appel à des personnes pratiquant la reconnaissance.

De même, il est strictement interdit aux concurrents inscrits au Trophée Lancia d'échanger ou de consulter manifestement un carnet de notes avec des tiers en dehors des parcs d'assistance.

ARTICLE 10 – NOUVEAU DÉPART APRÈS ABANDON

En cas de nouveau départ après abandon, l'Art. 9 des Règles générales sectorielles des rallyes d'ACI Sport s'applique. Les règles de la FIA s'appliquent aux compétitions portant le nom de la FIA.

ARTICLE 11 – IMAGE ET COMMUNICATION

11.1 Exploitation de l'image

La participation à un rallye du Trophée Lancia implique de plein droit pour Stellantis Customer Racing, Lancia, Lancia Corse HF et les partenaires du Trophée Lancia le droit d'utiliser le nom, la voix et/ou l'image du pilote et de son copilote, ainsi que leurs performances, leurs résultats et l'image de leur voiture pour n'importe quelle action de relation publique, promotionnelle ou publicitaire, sur tous supports et sans limitation de durée. Cette disposition s'applique dans le monde entier.

11.2 Voiture et sponsor

Les inscrits sont tenus d'apposer sur leur véhicule toute la publicité coordonnée prévue par le Trophée Lancia pour la saison en cours et de ne rien apposer dans les zones interdites, conformément au plan de décoration et au sponsor prévu à l'annexe A du présent règlement (qui n'est pas sujette à interprétation).

Indépendamment des publicités obligatoires, les pilotes disposent du reste de la voiture (dans les limites des Règles générales des rallyes d'ACI Sport et du règlement de la compétition) pour en apposer d'autres, à condition de respecter les autres prescriptions publicitaires et avec l'accord de Stellantis Customer Racing, Lancia et Lancia Corse HF.

Ces publicités ne doivent pas être en concurrence avec celles des partenaires du Trophée Lancia.

Stellantis Customer Racing se réserve le droit de modifier le plan de décoration et de sponsor à appliquer sur les voitures et de le compléter avec de nouveaux partenaires, même en cours de saison. Dans le cas où les nouveaux partenaires officiels seraient en concurrence avec les sponsors déjà utilisés par les inscrits pendant les précédentes courses du Trophée Lancia, les inscrits auront le droit de conserver et de continuer à utiliser ces marques pendant la saison en cours, à condition de pouvoir fournir des preuves documentaires et/ou photographiques de l'utilisation effective de ces marques pendant les courses du Trophée Lancia qui ont précédé l'introduction des nouveaux partenaires officiels dans le plan de décoration et de sponsor.

Les voitures qui ne respectent pas à la lettre le plan de décoration et de sponsor et/ou dont la carrosserie est en mauvais état au début de l'événement ne seront pas éligibles au classement du Trophée Lancia.

Les responsables du Trophée Lancia vérifient chaque voiture et en notifient les éventuelles non-conformités.

Le jeu d'autocollants du plan de décoration et de sponsor est fourni gratuitement aux inscrits du Trophée Lancia par Stellantis Customer Racing et est disponible sur le lieu de la compétition dans la boutique de pièces détachées de Stellantis Customer Racing.

11.3 Vêtements techniques et vêtements officiels de Lancia Corse HF

Dans tous les rallyes du Trophée Lancia, les pilotes et copilotes doivent obligatoirement porter la combinaison et le maillot de corps ignifuge de Lancia Corse HF et de ses partenaires.

La combinaison, le maillot de corps ignifuge et les vêtements officiels de Lancia Corse HF sont remis à chaque pilote et copilote lors de la première participation.

Le pilote et le copilote s'engagent à porter les vêtements techniques homologués édictés par les Règlements ACI Sport tout au long des courses ainsi que les vêtements officiels du Trophée Lancia tout au long des courses, pendant tous les moments médiatiques et lors de la cérémonie sur le podium.

En particulier, la casquette de podium remise par les responsables du Trophée Lancia doit impérativement être portée lors de la remise des récompenses.

11.4 Briefing

Les équipages sont informés à l'avance de l'horaire et du déroulement des briefings. Les inscrits du Trophée Lancia et leurs copilotes sont tenus de participer à ces rencontres, que les responsables du Trophée Lancia organisent avant chaque course. Ces briefings préalables sont obligatoires.

11.5 Village du Trophée Lancia

Le village du Trophée Lancia se compose d'un espace d'accueil, d'un point de vente de pièces détachées et d'un parc d'assistance. Il est exclusivement et obligatoirement réservé aux concurrents régulièrement inscrits au Trophée Lancia. Ce village sera installé et désinstallé par Stellantis Customer Racing sur chacun des parcs d'assistance des courses de la saison.

Le matériel suivant sera mis à la disposition de chaque inscrit :

- 2 tentes jumelées de 4x3
- un tapis de travail
- 8 poids
- 1 barrière de séparation
- un panneau avec le nom de l'équipage
- un drapeau

Chaque inscrit devra garantir la bonne utilisation et l'entretien de ces équipements appartenant à Stellantis Customer Racing, pendant toute la durée du rallye. Ces équipements ne pourront en aucun cas être personnalisés ou modifiables.

Tout ce matériel portera les couleurs de Lancia, Lancia Corse HF et ses partenaires. Aucun matériel promotionnel concurrent n'est autorisé dans cette zone réservée à l'assistance.

Au début de la saison, un dépôt de garantie de 1 000,00 € lié au « matériel d'assistance » doit être versé à Stellantis Customer Racing, pour garantir la restitution, le nettoyage et l'utilisation correcte de tout le matériel octroyé lors de chaque course.

À la fin de la saison sportive, ce dépôt de garantie sera restitué à chaque inscrit, à condition que, lors de chaque course, le matériel soit restitué complet et parfait état.

ARTICLE 12 – VÉRIFICATIONS SPORTIVES ET TECHNIQUES

Les voitures du Trophée Lancia sont soumises à la compétence des représentants officiels de l'événement auquel elles participent. Avec l'approbation du collège des commissaires sportifs de l'événement, Stellantis Customer Racing peut effectuer des contrôles techniques supplémentaires avant, pendant et après l'événement. Toutes les courses du Trophée Lancia sont soumises à des contrôles sportifs et techniques.

IMPORTANT – Aucun équipage n'est autorisé à participer à la compétition s'il n'a pas rempli les obligations suivantes :

12.1 Contrôles sportifs

Les pilotes et copilotes doivent être en possession, lors des vérifications administratives :

- De leur licence valable pour l'année en cours (comme défini à l'Art. 1)
- De leur permis de conduire en cours de validité
- De leur attestation de visite médicale sportive en cours de validité
- De leur carte de membre d'ACI en cours de validité

12.2 Contrôles techniques

- **Horaires**

Il est obligatoire de respecter les horaires de convocation. En cas de retard, Stellantis Customer Racing se réserve le droit d'appliquer des sanctions administratives en plus de celles prévues par ACI Sport et la FIA.

La convocation individuelle ou collective envoyée à chaque concurrent par e-mail et/ou whatsapp précise : la date, l'heure ou la plage horaire, le lieu des contrôles techniques de la voiture effectués par le commissaire technique du Trophée Lancia.

- **Documents et éléments**

Documents et éléments à fournir obligatoirement lors des contrôles techniques :

- o Passeport technique ACI Sport propre au véhicule
- o Fiche d'homologation de la voiture, à conserver dans le véhicule pendant toute la durée du rallye
- o Vêtements de sécurité du 1^{er} et du 2^e conducteur (à bord du véhicule ou par auto-certification selon le règlement de la compétition)
- o Voiture en état de concourir, conforme à la fiche de spécification

POUR MÉMOIRE : la présentation d'une voiture au contrôle technique est considérée comme une déclaration de conformité implicite. Il incombe au concurrent de prouver aux commissaires techniques et aux commissaires sportifs que sa voiture est conforme au Règlement dans son intégralité et à tout moment de la course.

- **Avant le rallye**

Les contrôles suivants sont effectués sur le véhicule en état de concourir :

- Vérification des systèmes de sécurité
- Vérification du plan de décoration et de sponsor
- Éventuellement, quelques contrôles préventifs de conformité
- Vérification des plombages du moteur, du calculateur et du turbo

- **Pendant et après le rallye**

Le commissaire technique d'ACI Sport attaché au Trophée Lancia pourra, à tout moment pendant l'événement et avec l'autorisation des commissaires sportifs, effectuer des contrôles supplémentaires à la fois sur l'équipage et sur la voiture (dans son intégralité).

Le commissaire technique d'ACI Sport attaché au Trophée Lancia pourra demander au commissaire technique délégué d'ACI Sport de la course de transmettre au collègue des commissaires sportifs la liste des vérifications techniques finales très détaillées, qui peuvent aller jusqu'au démontage des parties concernées, afin d'assurer la stricte conformité des voitures engagées. Ces contrôles feront l'objet d'un rapport détaillé au collègue des commissaires sportifs s'ils relèvent des non-conformités.

REMARQUE : chaque concurrent doit mettre à la disposition du commissaire technique d'ACI Sport attaché au Trophée Lancia au moins deux mécaniciens pour le démontage demandé et y assister en personne ou par le biais d'un délégué de son choix. Après les vérifications techniques, tous les frais découlant de ces vérifications seront à la charge du concurrent sans aucune possibilité de participation financière de Stellantis Customer Racing.

Si le concurrent n'est pas en mesure de garantir les démontages demandés par le commissaire technique, cela sera considéré comme un « refus de vérification ».

12.3 Plombages et prélèvements

En accord avec le collègue des commissaires sportifs du rallye, Stellantis Customer Racing peut également procéder avant, pendant et après l'événement à l'application de plombs ou de scellés sur certains composants ou encore au démontage d'organes et/ou de composants. Les moteurs EB2 turbo des véhicules du Trophée Lancia sont plombés selon une procédure définie par Stellantis Customer Racing.

L'application de plombages ou de scellés, ainsi que le prélèvement d'organes et/ou de composants, sert à vérifier la conformité technique des voitures. Le concurrent ou son délégué sont autorisés à assister au démontage technique de la voiture et/ou au contrôle des pièces prélevées.

En cas de litige ou de doute sur un composant et/ou un organe, Stellantis Customer Racing peut envoyer ce composant et/ou cet organe à un centre technique ou à un agent technique de son choix pour une analyse approfondie.

En cas de conformité au Règlement technique du Trophée Lancia, le composant et/ou l'organe prélevés sont renvoyés sans frais à l'adresse indiquée par le concurrent, une fois les délais de recours expirés.

Dans le cas contraire, le concurrent doit payer les frais liés à l'analyse approfondie du composant et/ou de l'organe prélevés, en plus de l'expédition.

Le commissaire technique d'ACI Sport attaché au Trophée Lancia transmet son rapport au collègue des commissaires sportifs du rallye dans le délai fixé par le règlement en vigueur d'ACI Sport.

En cas de violation du règlement d'ACI Sport et/ou du Règlement technique du Trophée Lancia, Stellantis Customer Racing se réserve le droit de sanctionner l'inscrit, sans possibilité de recours, par des peines allant du simple avertissement à la disqualification définitive de la course et/ou du Trophée Lancia.

ATTENTION : le véhicule doit se présenter aux contrôles techniques préalables à la course avec tous les éléments plombés. Ces éléments doivent rester plombés pendant toute la durée des courses du Trophée Lancia. Ces plombages sont de la responsabilité de l'inscrit. Si ces scellés ne sont pas intacts, l'inscrit devra en informer sans délai le commissaire technique concerné et demander la procédure de remise en état des plombages officiels du Trophée Lancia. Le non-respect de ces règles entraîne la disqualification immédiate de l'inscrit (disqualification de la course).

La ou les voitures contrôlées sont choisies, à la demande du commissaire technique d'ACI Sport attaché au Trophée Lancia et/ou du collègue des commissaires sportifs :

- Sur la base de performances déterminées pendant le rallye
- Sur la base du classement général
- Sur la base de toute autre considération du responsable du Trophée Lancia
- Par tirage au sort
- Sur réclamation officielle (selon la procédure réglementaire d'ACI Sport)

ARTICLE 13 – SANCTIONS, RECOURS, INTERPRÉTATIONS

13.1 Sanctions

Si un pilote est disqualifié d'un rallye pour des raisons sportives ou techniques, il n'a pas le droit de recevoir des points ou des récompenses pour le rallye en question. Ce rallye ne pourra pas être considéré comme écarté (Art. 1.4).

En outre, selon la gravité de la faute (Règles générales d'ACI Sport, Annexe 5), Stellantis Customer Racing se réserve le droit de prendre des mesures (sans appel) pouvant aller jusqu'à la disqualification définitive du Trophée Lancia.

De même, si cela se produit lors du dernier rallye du Trophée Lancia, Stellantis Customer Racing se réserve le droit d'étudier des sanctions, allant jusqu'à la non-attribution de la récompense finale (Art. 5.2) au concurrent disqualifié.

13.2 Recours

Le concurrent, quelle que soit sa nationalité, a le droit de faire appel auprès de la FIA ou d'ACI Sport, en vertu de leurs règles en vigueur, des peines prononcées ou des décisions prises par les commissaires sportifs d'un rallye.

13.3 Interprétations ou modifications du règlement

Tous les cas non prévus par le présent règlement et liés à la participation au Trophée Lancia seront résolus de manière définitive et sans appel par Stellantis Customer Racing. Stellantis Customer Racing statue de manière irrévocable sur toute contestation qui pourrait naître en matière d'interprétation et d'application du présent règlement. Il se réserve le droit de faire connaître – par le biais de circulaires et/ou de messages à l'adresse e-mail fournie lors de l'inscription par chaque inscrit et/ou sur les plateformes dédiées – les éventuelles modifications approuvées par ACI Sport et les avis qu'il jugera opportuns pour l'application du présent règlement, duquel ils feront partie intégrante.

13.4 Exonération de responsabilité

Lors de la procédure d'inscription au Trophée Lancia, l'inscrit s'engage automatiquement à dégager de toute responsabilité les organisateurs du Trophée Lancia, Stellantis Customer Racing, Lancia Corse HF, Lancia, ACI Sport et les fournisseurs du Trophée Lancia, relativement à un dommage physique ou matériel causé directement ou indirectement à lui-même ou à des tiers dans le cadre des courses automobiles faisant partie du Trophée Lancia.

Il est rappelé aux inscrits la dangerosité de la pratique des sports mécaniques et l'intérêt de souscrire à des assurances offrant des garanties individuelles « accident » afin de couvrir les dommages occasionnés dans sa pratique.

13.5 Tribunal compétent

En cas de litige découlant de ou relatif à la formation, l'exécution et/ou l'interprétation du présent règlement, l'inscrit et Stellantis Customer Racing s'engagent à régler ledit litige à l'amiable. Tout litige que l'inscrit et Stellantis Customer Racing ne sont pas en mesure de résoudre à l'amiable dans un délai de trente (30) jours civils à compter de la date à laquelle il est survenu sera soumis au Tribunal de Turin, auquel les Parties attribuent la compétence exclusive.

CONTACTS du Trophée Lancia

Directeur de Lancia Corse HF

Eugenio Franzetti

eugenio.franzetti@stellantis.com

Responsable sportif du Trophée Lancia

Gabriele Cogni

g.cogni@lpditalia.it

Responsable médias du Trophée Lancia

Massimiliano Palumbo

m.palumbo@lpditalia.it

Commissaire technique attaché

Francesco Sassi

f.sassi@lpditalia.it

Responsable des pièces détachées du Trophée Lancia sur le lieu de la compétition

Marco Braghero

marco.braghero@ginospa.com

Responsable de la logistique, de l'hôtellerie et du « Village » du Trophée Lancia

LPD Italia

trofeolancia@lpditalia.it

Racing Shop – Vente de voitures, pièces de rechange et vêtements

Tél. : + 33 (0)9 68 40 99 95

E-mail : racingshop@stellantis.com